

FORMULAIRE SIMPLIFIÉ D'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Cadre de la procédure :
articles R. 414-19 à 414-26 du Code de l'environnement

Identité du porteur de projet

Statut juridique :

(collectivité territoriale, association, particulier...)

Nom de la structure ou du particulier :

Qu'est-ce qu'un site Natura 2000 ?

Site d'intérêt majeur reconnu pour la richesse de sa biodiversité, il a été identifié au niveau européen pour la valeur des habitats naturels, des espèces végétales et animales qu'il abrite. L'ensemble de ces sites constitue le réseau Natura 2000.

Qui doit remplir le formulaire ?

Ce formulaire est à remplir par le porteur de projet ou l'organisateur de manifestation si son projet ou son activité correspond aux opérations mentionnées dans les articles L. 414-4 ou R. 414-19 du code de l'environnement, ou par l'arrêté préfectoral n° 2013353-01 du 19/12/2013 fixant les listes locales.

Cette évaluation simplifiée est réalisée sous l'entière responsabilité du porteur de projet ou de l'organisateur de manifestation, il peut apporter tout complément justificatif qu'il juge nécessaire. Lors de son instruction, le service en charge du dossier pourra demander des précisions complémentaires.

Un formulaire : pour quoi faire ?

Ce formulaire permet de répondre à la question suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Son objectif est de prévenir d'éventuels dommages, de vérifier que les opérations réalisées dans ou à proximité des sites ne portent pas atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire, et, le cas échéant, de redéfinir les opérations de manière à éviter/réduire les impacts.

Ce formulaire peut notamment être utilisé par les demandeurs qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000. Si le projet ou l'activité projetée est susceptible d'avoir une incidence non négligeable sur un ou plusieurs sites Natura 2000, vous devez réaliser une évaluation complète (étude d'impact environnemental).

À qui l'adresser ?

Ce formulaire dûment renseigné est à joindre avec votre dossier, à l'adresse du service instructeur.

Pour tout renseignement :

Direction départementale des territoires de la Creuse
Service espace rural, risques et environnement (SERRE)
Bureau espace rural et milieux terrestres (BERMT)
Tél : 05 55 61 20 76
ddt-environnement@creuse.gouv.fr

Coordonnées du porteur de projet

Nom, prénom
du représentant légal :

Adresse :

Commune :

Tél. / Portable :

E-mail :

Localisation du projet

Commune :

Lieu-dit :

Références cadastrales :

Pièce justificative à joindre : carte de localisation précise (tracé, emprises temporaires, chantier, accès, etc) et plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Nom du projet :

Période / date prévisionnelle :

Description du projet, de la manifestation ou de l'opération

Préciser la nature du projet (exemples : construction/réhabilitation d'un bâtiment, démolition, abattage d'arbres, manifestation sportive, création d'un sentier, etc).

Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 : cocher les sites concernés
(se référer à la carte de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel : <https://inpn.mnhn.fr/viewer-carto/espaces>)

N°	SITES	À l'intérieur	À proximité (préciser distance en kilomètres)
FR7401124	BASSIN DE GOUZON	☐	
FR7412002	ETANG DES LANDES	☐	
FR7401125	TOURBIERE DE L'ETANG DU BOURDEAU	☐	
FR7401128	VALLEE DE LA GIOUNE	☐	
FR7401129	VALLEE DE LA CREUSE	☐	
FR7401130	GORGES DE LA GRANDE CREUSE	☐	
FR7401131	GORGES DE LA TARDES ET VALLEE DU CHER	☐	
FR7401145	LANDES ET ZONES HUMIDES AUTOUR DU LAC DE VASSIVIERE	☐	
FR7401146	VALLEE DU TAURION ET AFFLUENTS	☐	
FR7401147	VALLEE DE LA GARTEMPE SUR L'ENSEMBLE DE SON COURS ET AFFLUENTS	☐	
FR7401148	HAUTE VALLEE DE LA VIENNE	☐	
FR7401149	FORET D'EPAGNE	☐	
FR7412003	PLATEAU DE MILLEVACHES	☐	

Pour les projets implantés à proximité ou dans un site Natura 2000, il est préalablement conseillé de prendre contact avec l'animateur du site concerné* (<https://www.creuse.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Chasse-Foret-Biodiversite/Biodiversite/Natura-2000/Natura-2000-Evaluation-des-incidences>).

Avez-vous pris contact avec l'animateur Natura 2000 ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, comment avez-vous pris en compte les éventuelles préconisations ? Lesquelles ?

** Le rôle de l'animateur d'un site Natura 2000 est notamment de fournir au pétitionnaire les éléments utiles à sa démarche d'évaluation en portant à sa connaissance et en expliquant les enjeux écologiques et les objectifs prioritaires définis pour chaque site dans des documents d'objectifs. Dans certains cas, il peut également accompagner le pétitionnaire sur le terrain pour délivrer des éléments d'expertise. L'animateur ne se substitue pas au pétitionnaire, qui reste le seul responsable de l'ensemble de la démarche.*

Impact du projet sur la faune et la flore

Le projet implique-t-il, à votre connaissance, y compris en phase de construction ou de mise en œuvre :

- du bruit, des vibrations : ☐ OUI ☐ NON

Descriptif :

.....

.....

.....

- des rejets en milieux naturels : ☐ OUI ☐ NON

Descriptif :

.....

.....

.....

- une modification temporaire ou permanente de l'état du sol : ☐ OUI ☐ NON

Descriptif :

.....

.....

.....

- de l'éclairage nocturne : ☐ OUI ☐ NON

Descriptif :

.....

.....

.....

En synthèse, y a-t-il selon vous :

- un risque de dérangement ou de destruction de la faune (*reproduction, repos, alimentation...*) : ☐ OUI ☐ NON

Commentaire :

.....

.....

.....

.....

- un risque de destruction de la flore : ☐ OUI ☐ NON

Commentaire :

.....

.....

.....

.....

Mesures de suppression et/ou de réduction d'impact

Si le projet présente des incidences potentielles, il doit être assorti de mesures destinées à supprimer ou réduire ces impacts. Elles doivent être étudiées dès la phase de conception du projet. Des mesures d'accompagnement ou de suivi sont également possibles mais elles doivent être distinguées des mesures de suppression et de réduction.

Par exemple : aménagement de traversée de cours d'eau, démarrage du chantier après la période de nidification des oiseaux (mars à septembre), évitement de zones humides, mise en place de dispositifs visant à réduire les bruits, vibrations, le piétinement, l'éclairage nocturne...

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

CONCLUSION

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire* du(es) site(s) Natura 2000 concerné(s) ?

☐ **NON**, le projet n'a pas ou peu d'incidence sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, notamment suite à la mise en œuvre des mesures de suppression et/ou de réduction d'impact décrites ci-avant ;

☐ **OUI**, il a des incidences significatives sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

À titre d'exemple, le projet est susceptible d'avoir une incidence significative lorsque :

- une surface non négligeable d'un habitat d'intérêt communautaire est détruite ou dégradée (zone humide, bois, cours d'eau...),*
- une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée de façon non négligeable dans son cycle vital (nidification, repos, alimentation...).*

→ Si OUI, l'évaluation des incidences doit se poursuivre. Un dossier complet doit être établi et transmis au service instructeur du projet, conformément à l'article R414-23 du code de l'environnement.

* Ce sont les espèces considérées à l'échelle européenne comme étant en danger, vulnérables, rares ou endémiques (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) ou des habitats ayant une aire de répartition réduite. Leur présence justifie la désignation de territoires en sites Natura 2000. La liste des espèces ou habitats d'intérêt communautaires sont consultables sur les fiches Natura 2000 sur le site <https://inpn.mnhn.fr/>. En France, plus de 130 espèces d'oiseaux et près de 100 espèces animales sont considérées comme étant d'intérêt communautaire.

Le dossier pourra, à tout moment, faire l'objet d'une visite sur place par les services de la DDT.

☐ **Je déclare sur l'honneur que les renseignements fournis sont exacts et complets.**

Fait à :

Le :

Signature du demandeur :

Cadre réservé à l'administration

Les éléments avancés sont suffisants, satisfaisants et fondés :

☐ OUI

☐ NON

D'autres éléments ont été demandés en date du : _____

Les éléments complémentaires demandés ont été fournis :

☐ OUI, en date du : _____

☐ NON

☐ PARTIELLEMENT

Leur contenu est satisfaisant :

☐ OUI

☐ NON

Le dossier a fait l'objet d'une visite terrain en cours d'instruction :

☐ OUI en date du : _____

☐ NON

L'avis définitif est ☐ FAVORABLE

☐ FAVORABLE avec prescriptions
(cf courrier ci-joint)

☐ DÉFAVORABLE

Nom de l'agent instructeur : _____

Date : _____

Cachet et Signature :